



**LIGUE DU GRAND EST
DE FOOTBALL**

Au service du football



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PV du 16 JUILLET 2025
Additif au PV du 10 JUIN 2025
Réunion par voie électronique

Présidence : M Marc HOOG

Présents : MM Jean François BINDER, Michel CAILLO, Yannick DANDRELLE, Damien KELTZ, Vincent MERULLA, Bernard VALSAQUE

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION au 15 JUIN 2025 pour la saison 2024/2025 qui conditionne la saison 2025/2026

Article 46 : « Sanctions financières »

Article 47 : « Sanctions sportives »

Article 48 : « **Situation au 28 février** » : Avant le 31 mars, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs en infraction au 28 février en indiquant d'une part le détail des amendes infligées au titre de l'article 46, d'autre part **les sanctions sportives encourues** en application de l'article 47.

Article 49 : « **Situation au 15 JUIN** » : Avant le 30 juin, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs en infraction au 15 juin, en indiquant d'une part le détail des amendes infligées au titre de l'article 46, d'autre part **les sanctions sportives prononcées** en application de l'article 47.

Suite à la proposition de conciliation reçue en date du 15 juillet 2025, la Commission reprend ci-après la liste des clubs en infraction au regard du Statut de l'Arbitrage au 15 juin, mentionnés au PV du 10 juin 2025, avec indication des amendes infligées au titre de l'article 46 dudit Statut et des sanctions sportives prononcées en application de son article 47 :

Code couleur pour les différents départements

Ardennes	Aube	Marne	Haute Marne	Meuse	Meurthe et Moselle	Moselle	Vosges	Alsace
N° de club	Clubs	1ère situation nombre d'arbitres manquant au 28/02/2025	2ème situation nombre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de matches 15/6/2025	Années d'infraction (1ère,2ème...)	Interdiction d'accession fin 2024/2025	Nombre de mutés en moins 2025/2026	Amendes financières Au 28/2/2025	Amendes financières Ajustées Au 15/6/25
R1 : 5 arbitres dont 3 majeurs								
521546	FC BOGNY S/MEUSE		1	1	Non	- 2		180 €
542228	CHAUMONT FC	1		2	Non	-4	360 €	
547553	US ECLARON VALCOURT	2		1	Non	- 2	360 €	
503862	JARVILLE J SECTION F	1 + 1 majeur		2	Non	-4	720 €	
500175	CS ORNE AMNEVILLE	1		1	Non	- 2	180 €	
R2 : 4 arbitres dont 2 majeurs								
544348	FC NOGENT	1 + 1 majeur		1	Non	- 2	280 €	
539095	FC STS GEOSMOIS	2	1 majeur	1	Non	- 2	280 €	140 €
551311	BAR LE DUC	2		1	Non	- 2	280 €	
503702	AS ALGRANGE	2	1 majeur	2	Non	-4	560 €	280 €
521271	SCHEIBENHARD FC		1	1	Non	- 2		140 €
504180	AS OHLUNGEN	1		2	Non	-4	280 €	
504011	FC DRUSENHEIM	1		1	Non	- 2	140 €	
503962	FC KINGERSHEIM	2 majeurs		1	Non	- 2	280 €	
504195	US SCHERWILLER	1		2	Non	-4	280 €	
R3 : 3 arbitres dont 2 majeurs								
502788	ES CHARLEVILLE		1 + 1 majeur	1	Non	- 2		240 €
580633	BAR SUR AUBE FC	1 majeur	1 majeur	2	Non	-4	240 €	240 €

N° de club	Clubs	1ère situation nombre d'arbitres manquant au 28/02/2025	2ème situation nombre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de matchs 15/6/2025	Années d'infraction (1ère,2ème...)	Interdiction d'accession fin 2024/2025	Nombre de mutés en moins 2025/2026	Amendes financières Au 28/2/2025	Amendes financières Ajustées Au 15/6/25
519698	ES NORD AUBOIS	1 + 1 majeur		1	Non	- 2	240 €	
514257	FOYER BARSEQUANAIS	2 majeurs		2	Non	-4	480 €	
528397	ROMILLY CHAMPAGNE FC	1 + 1 majeur		1	Non	- 2	240 €	
534191	ST BRICE COURCELLES AS		1 majeur	1	Non	- 2		120 €
502561	CS AGEEN	1		1	Non	- 2	120 €	
535722	ASPTT CHAUMONT	1 + 1 majeur		2	Non	-4	480 €	
581886	PREZ BOURMONT FC	1 majeur		2	Non	-4	240 €	
521821	US INTERCOMMUNALE DE LA BLAISE	1		1	Non	- 2	120 €	
502789	US MONTIER EN DER	1 + 2 majeurs		2	Non	-4	720 €	
500421	CHEMINOTS S DE CHALINDREY	1 + 1 majeur		3	Oui	-6	720 €	
509026	EURVILLE BIENVILLE DS	1	1 majeur	1	Non	- 2	120 €	120 €
518888	EN VIGNEULLES HANNONVILLE FRESNE	1		1	Non	- 2	120 €	
519267	GS HAROUÉ BENNEY	1		2	Non	-4	240 €	
503673	AS TALANGE	1 majeur		2	Non	-4	240 €	
552130	ES WOIPPY	1 + 1 majeur		2	Non	-4	480 €	
503887	FC FOLSCHVILLER	1		1	Non	- 2	120 €	
520412	LA MONTAGNARDE DE WALSHEID	1 majeur		1	Non	- 2	120 €	
552087	USF FAREBERSVILLER 05	1 majeur		1	Non	- 2	120 €	
513811	YUTZ US	1 + 2 majeurs		2	Non	-4	720 €	
504124	ALFC DUTTLENHEIM	1		1	Non	- 2	120 €	
521276	AS RAEDERSHEIM	1 majeur		1	Non	- 2	120 €	
503948	WITTELSHEIM ASCA	1 + 1 majeur		3	Oui	-6	720 €	
582444	AVENIR JEUNESSE F HAUTEPIERRE	1	1 majeur	1	Non	- 2	120 €	120 €
535452	KAPPELEN FC	1 + 1 majeur	1 majeur	2	Non	-4	480 €	240 €

N° de club	Clubs	1ère situation nombre d'arbitres manquant au 28/02/2025	2ème situation nombre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de matches 15/6/2025	Années d'infraction (1ère,2ème...)	Interdiction d'accession fin 2024/2025	Nombre de mutés en moins 2025/2026	Amendes financières Au 28/2/2025	Amendes financières Ajustées Au 15/6/25
504186	RHINAU FC	1 + 1 majeur		1	Non	- 2	240 €	
504047	DANNEMARIE RC	1 + 2 majeurs		4	Oui	-6	1 440 €	
561191	STADE BURNHAUPTOIS	1		1	Non	- 2	120 €	
504081	US HIRSINGUE	1		4 et plus	Oui	-6	480 €	
521282	US SCHLEITHAL	1 + 2 majeurs		2	Non	-4	720 €	
581321	AGIIR FLORIVAL		1 majeur	1	Non	- 2		120 €
504008	FC 1920 SCHWEIGHOUSE S/MODER		1 majeur	1	Non	- 2		120 €
FUTSAL R1 : 1 arbitre								
582721	FUTSAL CLUB DU GRAND VERDU		1	3	Oui	-4		360 €
561110	FUTSAL CREUTZWALD UNITED	1		2	Non	-2	240 €	
561014	FARBERSVILLER FUTSAL CLUB	1		1	Non	- 1	120 €	
553478	COLLECTIF FUTSAL COLMAR	1		3	Oui	Aucun muté	360 €	

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé **à la Ligue du Grand Est de Football CS 800 19 54250 Champigneulles ou appel@lgef.fff.fr** dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site de la LGEF, selon les dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le secrétaire de la séance
Yannick DANDRELLE



Président de la séance
Marc HOOG

